

LA MRCVO ADOPTE SON TROISIÈME SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

VAL-D'OR, LE 21 AOÛT 2024. – Conformément à la loi sur la sécurité incendie, La MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) annonce l'entrée en vigueur de son troisième schéma de couverture de risques en sécurité incendie dès le 1^{er} septembre 2024 marquant une étape importante dans l'amélioration continue de la sécurité sur son territoire.

EFFICACITÉ ACCRUE

L'adoption de cette troisième version du schéma de couverture de risques, en 2024, reflète la volonté continue de La MRC de la Vallée-de-l'Or de s'adapter aux réalités du terrain et d'assurer une sécurité incendie optimale pour tous ses citoyens. Cette version introduit la nouvelle méthode de calcul des temps de réponse, adaptée aux spécificités de chaque intervention, garantissant ainsi une meilleure réactivité des équipes et une efficacité accrue des services incendie. Le dernier schéma datait de juin 2016.

« Ce plan, fruit d'une collaboration étroite entre nos municipalités permettra d'offrir un service rapide et efficace à l'ensemble des citoyens. La réduction des temps de réponse, associée à la consolidation des expertises locales, renforce notre capacité à intervenir avec précision et à assurer la sécurité de tous. »

- Céline Brindamour – Préfète de la MRC de la Vallée-de-l'Or

LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

Il s'agit d'un processus de planification pour assurer la sécurité incendie d'un territoire et planifier les interventions. Il doit être élaboré par la MRC, en collaboration étroite avec l'ensemble de ses municipalités locales. C'est le ministère de la Sécurité publique qui encadre cette démarche.

– 30 –

Source : Kim St-Amour
Coordonnatrice des communications
MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 281
kimstamour@mrcvo.qc.ca

42, PLACE HAMMOND
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 3A9
TÉL. : 819 825-7733 > TÉLÉC. : 819 825-4137

WWW.MRCVO.QC.CA

INFO@MRCVO.QC.CA